

Pour l'édification du député de Trois-Rivières, j'ajoute que le problème de l'inflation ne se posait pas en 1957. Autrement dit, il n'existait tout simplement pas. Le député ne peut donc parler, par exemple, des mêmes mesures qu'auparavant pour lutter contre l'inflation, ni des moyens de remédier aux problèmes de l'inflation qui aboutissent au chômage. Il ne saurait dire non plus «pour remédier au chômage, vous devrez suivre les mêmes méthodes qu'auparavant» car les situations sont tout à fait différentes.

Ce dont il faut tenir compte, il me semble, ce sont les politiques économiques du gouvernement et les autres, en dehors des initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale, qui n'en sont qu'à leur début. Nous ne savons ce qu'il adviendra de ce côté. Il s'agit là de solutions à long terme. Le chômeur veut travailler dès maintenant. Les augmentations prévues, et le gouvernement a tenté de prêcher le contraire, en disant qu'il n'y en aurait pas, sont sûrement un des risques que nous devons courir dans la lutte contre l'inflation. C'est un des risques qu'il nous faut courir si nous voulons, par exemple, remédier à la psychose inflationniste de façon à pouvoir reprendre le dessus. Sous ce rapport, notre problème est peut-être plus grave aujourd'hui en raison de l'inaction manifestée jusqu'ici par le gouvernement dans ce domaine. Considérons ces politiques économiques et monétaires. Les rapports de la Banque du Canada vont indiquer encore une fois que le taux bancaire a baissé, en mars, de 0.5 p. 100.

• (4.30 p.m.)

Ce que font le gouvernement et la Banque du Canada en ce qui concerne le taux d'escompte n'est pas lié à l'activité économique de notre pays, ni au taux de chômage. Le taux d'escompte a été modifié d'après la situation dans les paiements internationaux, car le gouvernement, dans sa lutte contre l'inflation, conservait un taux d'escompte élevé, problème qui se présente sous un jour encore plus dramatique aux États-Unis. Au cours des derniers mois, les réserves en devises du Canada ont accusé un accroissement extraordinaire, de plus de 500 millions de dollars. Le gouvernement est obligé de contracter des obligations à court terme sur le marché monétaire en vue de disposer de tout le numéraire dont il a besoin pour l'ensemble des achats qu'il doit effectuer. Le taux d'escompte a été réduit de $\frac{1}{2}$ p. 100. Je me demande si la Banque du Canada a eu raison d'exiger que les réserves secondaires des banques à charte soient augmentées.

Dans le domaine de la construction comme dans de nombreuses autres industries, cette

politique monétaire a entraîné une restriction du crédit. Il est impossible d'obtenir de l'argent. Le chômage nous guette. Le gouvernement n'a pas encore présenté ses règlements concernant le crédit à la consommation. Je recommande au gouvernement de n'en rien faire, car ces restrictions provoqueraient du chômage.

Il est regrettable que durant le temps encore à ma disposition, je ne puisse proposer d'autres solutions au gouvernement. A mon avis, le gouvernement devrait mettre au rancart son idée de réglementer le crédit à la consommation et atténuer ses mesures fiscales à certains échelons d'imposition. Ce matin, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a fait une admirable proposition lorsqu'il a recommandé la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Cela fournirait un bon stimulant à la construction domiciliaire et allégerait le fardeau fiscal au Canada.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, c'est le jour de l'opposition. C'est l'occasion de dire comment il faut résoudre le problème du chômage. C'est le jour qu'elle a désigné pour mettre en accusation le gouvernement qui n'a pas réussi, paraît-il, à combattre le chômage. Je tiens à féliciter les quatre ou cinq membres de l'opposition officielle qui ont considéré la question assez importante pour venir ici cet après-midi débattre le problème.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je soulève la question de privilège.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève la question de privilège.

M. Crouse: Ils sont dix de l'autre côté.

L'hon. M. Lambert: Je soulève la question de privilège parce qu'il est odieux qu'un député signale la présence ou l'absence d'un groupe particulier. Si le député qui habite Ottawa avait à se rendre dans l'Ouest du Canada, il serait parti plus tôt aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Lambert: Que le député prouve ses affirmations ou qu'il nous fiche la paix!

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je signale au député que j'habite l'Ouest du Canada. J'ai